

Nomination

Administrateur provisoire de l'IUT de Vannes

La présidente,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L712-2 ;
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;
Vu les statuts de l'IUT de Vannes ;
Vu la fin de mandat de Madame Brigitte LE PÉVÉDIC, directrice de l'IUT de Vannes le 30 septembre 2022 ;

Arrête

Article 1. Monsieur André BALLIGAND est nommé administrateur provisoire de l'IUT de Vannes à compter du 1^{er} octobre 2022 et jusqu'à la prise de fonction du futur directeur ou de la future directrice de l'IUT.

Article 2. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Virginie DUPONT

